



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 8 novembre 2021

Préavis municipal no 9/2021 pour le conseil du 8 décembre 2021 - Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2022 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'143'197.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'048'183.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 95'014.--

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 11 - administration

Le personnel administratif va être soumis à la LPP dès le 1^{er} janvier 2022 d'où augmentation du poste 11.301.

Notre participation aux coûts des bassins de transport est estimée à fr. 35'800.- (11.351) ; les transports publics pâtissent encore d'une baisse notable des recettes (suite Covid-19). Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau des recettes de près de 10 % par rapport au niveau de 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant 2024.

Chapitre 21 - Impôts

Les revenus d'impôts ont été calculés selon les bases de calcul transmis par l'ACI au 31 août 2021, mais la situation économique liée à la pandémie reste incertaine. Selon décision du conseil le 13 octobre dernier, le taux d'imposition est maintenu à 70.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

Dans le poste 22.422 figurent les intérêts négatifs de 0.27 % que nous allons encaisser de la CIP en 2022 sur l'emprunt « travaux de séparatif ».

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Chapitre 31 - terrain

L'exploitation de la gravière est toujours incertaine pour 2022, donc nous avons préféré ne pas budgeter de revenu. Le suivi de ce dossier vous est communiqué par la municipalité lors des différents conseils.

Une barrière va être posée le long de la voie de chemins de fer, au niveau du bas du nouveau parking (pré aux nouveaux arbres). Le devis est estimé à fr. 10'000.- (31.314). Le solde permettra

d'acheter des nouvelles caisses à fleurs pour fleurir le village, de rénover encore quelques bancs, d'entretenir différents espaces verts de la commune, etc.

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3). Le chemin d'accès aux sources devient difficile, il est prévu d'y faire quelques travaux pour le rendre carrossable (32.314).

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

A l'auberge communale (351.314), il est prévu de changer le four qui montre des signes de fatigue (fr. 6'000.- env.), le solde étant prévu pour l'entretien courant et les imprévus.

Au collège (353.314), suite au rapport de la commission de salubrité, il y aura lieu de procéder à un doublage des parois (surtout dans l'appartement du rez Nord) ainsi que de modifier l'évacuation des eaux au sol à la buanderie. L'appartement du rez inférieur devrait enfin pouvoir être reloué dans le courant du 1^{er} trimestre 2022, les raisons des infiltrations d'eau et nombreux problèmes d'humidité ayant été enfin localisés. Le cas de sinistre a été annoncé à l'assurance, qui devrait prendre en charge tous les frais liés à ces problèmes.

Dans les autres bâtiments, il n'y a pas de travaux spéciaux prévus, cependant dans chaque poste 35x.314, il a été budgeté un montant pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

Chapitre 42 - urbanisme

Les places de parking dans le village et au « pré du cimetière » sont attribuées et facturées depuis le 1^{er} novembre 2021. A ce jour, nous avons 11 places louées au prix de fr. 30.- par mois. Il reste des disponibilités.

Chapitre 43 - routes

Dans le total d'entretien de fr. 20'000.- (43.314), il est prévu l'épavage des bords de routes et chemins communaux, un éventuel curage, ainsi que diverses réfections de tronçons de routes communales et modification de regards pour un meilleur écoulement des eaux.

Chapitre 44 - parc, promenade et cimetières

Dans le 44.3141 (fontaines), nous comptabilisons le nettoyage des 5 fontaines et leurs alentours (fr. 2'500.- par an). Le solde étant pour l'entretien courant.

Pour la place de jeux et cimetière (44.3145), il s'agit du coût de l'entretien de ces deux endroits (tonte, désherbage, etc), ainsi que pour la création de nouvelles places pour les urnes funéraires au cimetière.

Chapitre 45 - ordures ménagères

Après 20 ans d'utilisation et quelques améliorations, la déchetterie intercommunale reste toujours bien fonctionnelle. Depuis le 1^{er} avril 2021, l'entreprise Henry transport SA est en charge des transports ainsi gère et fourni le personnel de surveillance de la déchetterie. Ce qui facilite les éventuels remplacements en période de vacances. De plus, les personnes intéressées à cette tâche (2 fois par semaine toute l'année par tous les temps) ne se bousculent pas au portillon.

Afin de respecter la loi sur les déchets compostable (art.12 al.2 RLGD) le compost n'est plus déposé à même le sol, et il sera évacué dans une compostière (nouveau C. 45.318.10). Après une période d'évaluation, il en sera de même pour les branches.

Les coûts de transport du papier et le bois ont baissé de 10%, et celui du bois de 14%.

La ferraille n'est plus donnée contre le transport, une fois les frais déduit, les vidanges du mois mai 2021 et août 2021 ont rapporté 336.10 Frs.

Le coût du transport des ordures ménagères s'élevait à 8554.10 en 2019 et 8265.40 en 2020, il est désormais fixé à 6720.50 Frs par année.

La part restante de la ristourne du verre une fois le transport déduit s'élevait 16.50 Frs, en fixant le transport d'une benne de verre et en la tassant plusieurs fois la part restante devrait se situer autour de 35 frs, à noter que la ristourne du verre arrive au mois de juin et qu'il faudra plus qu'un exercice comptable pour le vérifier complètement. (2023)

Les municipalités gardent le contrôle complet concernant le choix des exutoires.

A noter que 250 Frs de charge en plus pour la commune représente un franc de plus sur la taxe déchet.

Chapitre 46 - épuration

Le budget d'exploitation de l'AIVN à Croy est en légère augmentation (46.352). Afin de couvrir une partie de l'amortissement des travaux du séparatif, le prix de l'épuration va être augmenté à fr. 2.70/m³ dès le 1^{er} janvier 2022 (46.434). Malgré cette augmentation, qui doit encore être validée par le surveillant des prix, le dicastère reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer. La situation sera recalculée l'an prochain lorsque nous aurons reçu les décomptes finaux des travaux ainsi que les subventions.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 40 enfants scolarisés (chiffres décembre 2020). Les charges sont réparties pour moitié au nombre d'habitants et pour l'autre moitié au nombre d'élèves scolarisés.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des petits enfants (Ajoval) (72.352), le calcul se base pour moitié sur le nombre d'habitants et pour l'autre moitié sur les heures effectives d'utilisation par les enfants. Dans le cas de l'UAPE à Romainmôtier (enfants scolarisés), le calcul est de 25 % sur le nombre d'habitants et 75 % sur les heures d'utilisation.

Chapitre 81 - service industriel

Le prix d'achat de l'eau à la Source Mercier va augmenter à fr. 2.10 par m³ (actuellement fr. 1.90/m³) (81.312) et l'amortissement maintenu à fr. 35.— par habitant (81.312.2). La municipalité a décidé de reporter cette augmentation de 20 ct sur le prix de la vente d'eau à ses citoyens et le fixer à fr. 2.40/m³ dès le 1^{er} janvier 2022 (actuellement fr. 2.20/m³), sous réserve d'acceptation par le surveillant des prix. Cette augmentation couvrira le coût des charges de l'AIMS (achat + abonnement) ainsi qu'une petite partie de l'amortissement des travaux de séparatif (81.331). Afin de pouvoir encore utiliser l'eau de notre propre source, nous avons de nombreuses exigences légales à respecter, dont, en 2022, la réfection de la station de chlorage, que nous estimons à fr. 15'000.-. Comme pour le dicastère 46 (épuration), le dicastère 81 reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer. Là aussi, la situation sera revue lorsque nous aurons les décomptes finaux des travaux.

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 123'800.- répartis dans les différents postes du budget. Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est faible.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 8 décembre 2021
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2022 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 95'014.--.

Municipalité de Bretonnières
Le Syndic P.-D. Collomb La Secrétaire P. Porchet



Annexes : budget 2022 détaillé.